

Après 1945, on assiste à la mort des banques locales : du reste les grandes entreprises Englebert, Nouryland et la Biscuiterie nantaise ne sont plus locales. La Banque de France, nationalisée, doit contrôler la reconstruction de la France, et contrôle aussi les banques d'implantation locale : Crédit Lyonnais, Société Générale, CNEP, Brière et BNP. Michel Brière s'en sort mais se retire en 1979 et devient la Banque de Picardie, dont le contrôle du capital est repris par Pillet-Will, le châtelain d'Offémont et par les Mutuelles Unies ; la banque a été reprise depuis 2000 par une multinationale, le groupe HSBC, dernier avatar de la Hong-Kong et Shangai Bank. On a ainsi assisté à des moments de concentrations successives ; la concentration n'a pas de limite, car elle est l'ultime solution à la nécessité d'améliorer la productivité et de maîtriser le risque.

Quelques projections, surtout des cartes postales, rappellent les immeubles d'implantation de ces banques à Compiègne ou à Noyon. L'immeuble de la Banque de France à Compiègne a été construit en pierres de taille, en 1924. La maison du 2 de la rue de la Surveillance, où est mort le major Otenin, a été le siège de la banque Brière, dont elle conserve la trace. Gournay s'est fait élever une maison grandiose, occupée actuellement par le docteur Jacob.

De nombreuses questions à l'orateur montrent tout l'intérêt pris par le public à son exposé.

6 mars

Dominique LEBÉE

La fin de l'abbaye de Morienvall

Dominique Lebée, dont la famille est propriétaire du terrain situé au pied du chevet de la célèbre abbaye de Morienvall, a utilisé un précieux document inédit transmis par sa famille, étude faite par le curé Hugues Jacques Capeaumont, qui a extrait de 32 liasses d'archives de la cure aujourd'hui disparues, un texte dont il ne reste qu'une copie dactylographiée de 132 pages, remise récemment par monsieur Lebée aux Archives départementales.

Hugues Jacques Capeaumont, né à Compiègne en 1724, fut nommé curé de Saint-Sauveur en 1751, puis de Morienvall en 1764, où il meurt en 1799. Délégué pour le Clergé à la préparation des Etats généraux de 1789 à Crépy-en-Valois, il devint curé constitutionnel, puis maire de Morienvall de 1790 à 1792.

Ce personnage intéressant fit l'inventaire des archives de la cure en vue de défendre les intérêts de sa nouvelle paroisse, classant et transcrivant actes et titres, ainsi que les procédures engagées par lui au nom des habitants dans

le différend qui les opposait aux autorités religieuses et civiles lors de la suppression de l'abbaye par le roi Louis XV en 1743. Il y a joint nombre de relations composées par lui à partir de ces archives. Ce curé est crédible, il était maître es-Arts de l'Université de Paris. D'origine bourgeoise, il avait un parent boutiquier à Compiègne.

Cette abbaye de fondation royale, de l'ordre de saint Benoît, ne dépendait que de Rome, mais curieusement les moniales ne respectaient ni le vœu de pauvreté ni la clôture, ayant résisté aux différentes réformes et aux objurgations des évêques. L'origine, très majoritairement de la noblesse, des religieuses explique sans doute ce statut exceptionnel.

Depuis le XVII^e siècle, le roi nommait les abbesses, dont plusieurs venaient du Limousin.

Au XVIII^e le monastère comprenait 45 moniales et 4 converses. L'abbaye détenait le patronage de l'église paroissiale Saint-Denis, ce qui donnait lieu à de fréquents différends avec le tenant du titre. Sa situation économique était bonne quoique moins prospère que celle des abbayes de Ourscamp ou de Longpont. Le déclin vint essentiellement du choix médiocre des abbesses effectué par le roi depuis le XVII^e siècle.

Trois conflits donnant lieu à des procès, affaiblirent le monastère : de 1684 à 1698, le curé P. Saintes s'oppose à l'abbaye, lui reprochant de faire célébrer les enterrements des religieuses par d'autres prêtres. La liste des "usages" entre la cure et le couvent établie à cette occasion est éclairante, notamment sur la fête de saint Annobert le 16 mai, donnant lieu à une longue procession en l'honneur de ses reliques. Le deuxième procès concerne la sonnerie des cloches, différend entre l'abbesse madame de Serrent et le curé François Richart. Toujours sous madame de Serrent, le troisième conflit fut beaucoup plus grave et dura de 1729 à 1735 : la vieille abbesse de 92 ans se prit d'un engouement pour Joseph Lyons, Provençal qui se fit ermite, à qui elle promit la cure, contre l'avis de la prieure madame de Lescouet et des religieuses. Une certaine anarchie s'installe alors, désordres et dissipations diverses s'emparent des moniales, qui ouvrent grand leur maison et vont jusqu'à danser au son des instruments du village avec des laïcs ou même des religieux. La mort de la vieille abbesse n'arrange rien, et les hostilités entre la prieure promue abbesse et le curé Lyons ne font que s'envenimer, accompagnées d'injures et de scandales. Les religieuses portent plainte auprès de l'Official de Soissons, tandis que le curé saisit la justice de Crépy. Lyons quitte Morienvall pour Paris, et grâce à des amis jansénistes, saisit la Cour, qui entend l'Official et son greffier, l'abbesse et sa prieure, tous accusés de faux. Finalement le nouvel évêque Fitz-James impose sa médiation, le curé acceptant une autre cure moyennant une indemnité de la part des religieuses.

La disette de 1724 entraîna une émeute de pauvres gens affamés, on tira des balles à blanc sur eux ; les religieuses eurent le tort d'adresser un placet

au roi, qui par le décret du 16 octobre 1743, ferme la maison et ordonne la dispersion des religieuses. La résistance des moniales s'effondre deux ans plus tard, quand la prieure madame de Renansart est nommée abbesse du Parc-aux-Dames près de Crépy. Les quarante cinq moniales sont dispersées le 1er juillet 1745 au Parc-aux-Dames, à Royallieu et à Saint-Rémy de Villers-Cotterets. En 1748, l'évêque de Soissons Monseigneur de Fitz-James, rend le décret d'extinction de l'abbaye, ses biens sont réunis à ceux de l'abbaye de Royallieu. En fait, par suite d'erreurs de procédures, il fallut vingt ans pour que l'extinction soit définitive. La cure fut vacante de 1748 à 1764.

Le curé Capeaumont nommé en 1764 lutta contre madame de Soulanges qui ne respectait pas ses obligations, et pour obtenir une indemnisation à la suite de la démolition de Saint-Denis en 1750, mais il n'obtint que peu de choses. L'extinction de l'abbaye doit être replacée dans le cadre de la politique royale de Louis XV, résolu à supprimer nombre de couvents isolés ou trop restreints en nombre de religieuses : pourtant Morienvall comprenait beaucoup plus de moniales que Royallieu (19 contre 45). L'église abbatiale devient alors église paroissiale, et les biens mobiliers sont ou vendus ou dispersés. Seules les stalles et le dais restent sur place. L'évangélaire reviendra en définitive au Chapitre cathédral de Noyon. Les reliques de saint Annobert sont démantelées et dispersées. Le cloître est démoli, Royallieu récupère de nombreux fragments de l'édifice ou œuvres d'art ; madame de Soulanges fait partir les sœurs de l'Enfant-Jésus un temps logées à l'abbaye, refuse toute réparation sur l'église abbatiale. Le domaine proprement dit est donné à bail à un fermier.

A partir de 1769 les relations entre madame de Soulanges se normalisent, mais le curé dans ses notes accuse Louise de France, protectrice de l'abbesse, sa gouvernante, d'avoir agi en sous main dans le but d'enrichir Royallieu, réputée relativement pauvre.

La transformation en église paroissiale de l'abbatiale de Morienvall l'a préservée pour les générations suivantes. La présence du combatif curé maire permettra de passer les heures difficiles de la Révolution.

3 avril

Pierre-Louis GARNIER

1465 : Compiègne pendant la guerre du Bien Public et le franchissement de l'Oise à Pont-Sainte-Maxence

L'orateur est officier de garnison à Compiègne, spécialiste de l'histoire militaire et spécialement de l'armement et de l'artillerie.